

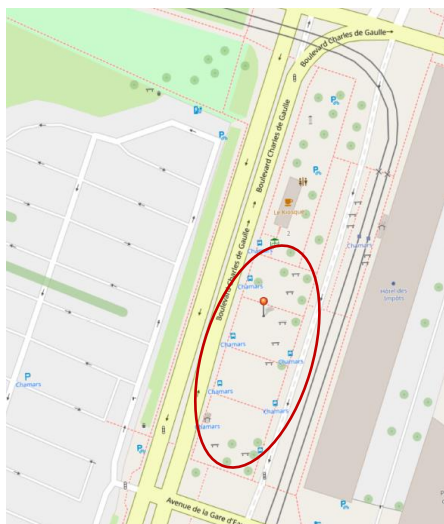
# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ SOLIDAIRE

## 1. NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Ville de BESANÇON- Service commerce  
Adresse : 2 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANÇON CEDEX  
Contact : 03 81 61 59 28 / [julie.choulet@grandbesancon.fr/](mailto:julie.choulet@grandbesancon.fr)

## 2. LIEU DU MARCHÉ

L'organisation du marché se fera au niveau du pôle d'échange de Chamars.  
Cette espace peut accueillir un chapiteau d'une surface maxi de 200 m2.



## 3. NATURE DU PROJET

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation spontanée pour organiser un marché solidaire de Noël.

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L.2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

## 4. DUREE

L'occupant sera autorisé à exploiter son marché du 09 décembre au 20 décembre 2026. L'autorisation d'occupation du domaine public prendra cependant en compte les jours d'installation nécessaires.

## **5. LES OBLIGATIONS**

### **a) La redevance**

L'occupant s'engage à régler à la ville de Besançon une redevance dont le montant est fixé par la délibération du 4 décembre 2025 (pour 2026). Cette redevance portera sur l'emplacement restauration et/ou buvette lors d'une vente ponctuelle sur le domaine public soit 310.60€ (espace inférieur à 20 m).

La Direction de la Sécurité et de la Tranquillité établira une facture.

La consommation des fluides sera prise en charge par la Ville de Besançon. La Ville assurera également une communication de l'évènement dans le plan global de communication sur le marché de Noël.

### **b) Sécurité**

Le bénéficiaire devra prévoir un plan de sécurisation de la manifestation conforme aux prescriptions en vigueur.

Il devra déposer un dossier de sécurité à la Préfecture de Besançon au moins 2 mois avant l'exploitation. Il devra se conformer aux décisions/précriptions de la préfecture tout au long de l'exploitation du site.

## **6. MODALITES DE REPONSE**

Toute personne physique ou morale peut se manifester soit :

- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Ville de Besançon  
Service Stratégie et animations commerciales  
La city  
4 rue Gabriel Plançon  
25043 BESANÇON CEDEX

- par mail sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.grandbesancon.fr>

Un cahier des charges sera adressé à chaque personne ayant manifesté son intérêt en vue de la mise en concurrence entre tous les candidats ayant manifesté leur intérêt

## **7. DATE LIMITE DE REPONSE**

La date limite de réponse est fixée au **31 juillet 2026 12h00**